Statistiques agricoles: applications de la télédétection pour la période 1994-1998

1994/0139(CNS) - 14/11/1994 - Acte final

La décision du Conseil vise à prolonger le projet pilote de télédétection appliquée aux statistiques agricoles pour une période de cinq ans à partir du 01.01.1994. Les applications de la télédétection aux statistiques agricoles visent à : - faciliter le recours à la télédétection, dans les Etats membres intéressés, en vue d'améliorer les systèmes de statistique agricole dans ces Etats membres; - fournir des estimations, avant la récolte, des surfaces et de la production potentielle des principales cultures à l'échelle européenne et, si possible, nationale. Les actions sont regroupées en: - activités opérationnelles: inventaires régionaux et estimations européennes rapides; - actions en développement: système intégré, suivi et prévision de récoltes étrangères, application de méthodes ou capteurs nouveaux. Le budget total de cette nouvelle phase (1994-1998) s'élève à 15,7 millions d'écus.